

# Déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion pour un professionnel de l'automobile

*Lorsqu'un particulier achète un véhicule auprès du professionnel de l'automobile, ce dernier est dans l'obligation de lui remettre l'ensemble des documents suivants pour qu'il puisse effectuer proprement sa demande d'immatriculation auprès de :*

- *L'original de la carte grise du véhicule*
- *Le formulaire Cerfa n° 15776\*02 doit être rempli, signé et tamponné par le professionnel de l'automobile.*
- *Le certificat de non-gage du véhicule (encore appelé certificat de situation administrative)*
- *La preuve du contrôle technique de moins de 6 mois (cette pièce est à fournir uniquement pour les engins à moteur de plus de 4 ans)*

*Pour effectuer les démarches d'immatriculation de son véhicule, l'acheteur peut nous le confier pour gagner plus de temps.*

## La déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion par un professionnel de l'automobile

Dans le but de faciliter les transactions commerciales des professionnels de la vente automobile, la déclaration d'achat a été instaurée.

Ce document dit « provisoire » remplace en effet le certificat d'immatriculation du véhicule acheté d'occasion par le professionnel automobile le temps qu'elle soit vendue et remise à son nouvel acquéreur.

Précieuse et particulièrement utile, la déclaration d'achat rend bien service puisqu'elle évite au négociant automobile de revendre un véhicule sans passer par la case de modification de certificat d'immatriculation.

## Le délai d'établissement de la déclaration d'achat

Il faut d'abord savoir que l'établissement de la déclaration d'achat est une étape obligatoire dans la revente d'un véhicule par un professionnel de l'automobile (négociant auto, etc.). Mais, il ne faut surtout pas dépasser un certain délai pour le faire. En effet, ceci doit être établi dans les 15 jours qui suivent l'achat du véhicule.

Bon à savoir : Durant toute la durée de la vente du véhicule, c'est-à-dire jusqu'à ce que ce dernier ait un acquéreur, le certificat d'immatriculation est toujours au nom de l'ancien propriétaire. Ce n'est donc qu'au moment de la vente du véhicule que l'acheteur peut l'immatriculer à son nom.

## La procédure pour faire la déclaration d'achat d'un véhicule

Lorsqu'un particulier ou une entreprise fait l'acquisition d'un véhicule, il ou elle se doit de mettre la carte grise à son nom. Cependant, cela n'est pas obligatoire pour les professionnels de l'automobile. En effet, pour prouver la propriété de ces véhicules achetés, ils doivent uniquement établir une déclaration d'achat. Voici donc les étapes à suivre pour faire une déclaration d'achat en bonne et due forme :

### Téléchargement et remplissage de la déclaration d'achat d'un véhicule d'occasion par un professionnel de l'automobile

Pour effectuer une déclaration d'achat, il convient bien évidemment de remplir un document officiel communément appelé formulaire Cerfa n° 13751\*02. La déclaration doit ensuite être signée par le professionnel. En dernier lieu, ce dernier doit y apposer son cachet.

### Envoi de la version numérique des documents nécessaires à l'enregistrement de la déclaration d'achat

La dernière étape d'enregistrement de la déclaration d'achat consiste à envoyer les documents indispensables à cette démarche. Il est dans ce cas primordial de les transmettre en version numérique.

Voici donc la liste des pièces à fournir :

- Déclaration d'achat (formulaire Cerfa n° 13751\*02) dûment remplie
- Carte grise du véhicule barrée, datée et signée par l'ancien propriétaire du véhicule acheté par le professionnel
- Pièce d'identité du professionnel de l'automobile
- Pièce justifiant l'activité du professionnel automobile :
  - Si ce dernier est une société, ce sera l'extrait Kbis
  - Le professionnel automobile est un artisan, il faut un extrait d'inscription auprès de la chambre des métiers
  - Le professionnel automobile est un autoentrepreneur, un avis de situation au répertoire SIRENE est nécessaire

Bon à savoir : Une fois la déclaration enregistrée, un « récépissé de déclaration d'achat » fera office de pièce justificative de la démarche d'enregistrement de la déclaration d'achat du véhicule d'occasion.

L'enregistrement d'une déclaration d'achat ne signifie en aucun cas que le véhicule peut circuler sur la voie publique. Au contraire, sans un certificat W garage, il ne peut pas emprunter la voie publique. Il est donc nécessaire d'en faire la demande si le véhicule doit être absolument mis en circulation.

## Le but de la déclaration d'achat

En cas de changement de main d'un véhicule, il faut muter la carte grise au nom de l'acquéreur. Une procédure qui engendre des frais substantiels pour le nouveau titulaire. Ce n'est évidemment pas viable pour les professionnels de l'automobile. En effet, ceux-ci achètent des voitures non pas pour les utiliser, mais pour les revendre. D'où la déclaration d'achat.

La déclaration d'achat permet aux pros de prendre possession d'un véhicule sans mettre la carte grise à leur nom. Lorsqu'ils trouvent un nouvel acquéreur, ils lui remettent la carte grise barrée et signée par le propriétaire précédent, ainsi que la déclaration d'achat. Ce qui permet à l'acheteur de mettre le certificat d'immatriculation à son nom.